



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 17 juillet 2015

Communiqué de presse

CAMBRIOLAGES : VIGILANCE RENFORCEE DURANT LA PERIODE ESTIVALE

Au cours du premier semestre 2015, 1 033 affaires de cambriolage d'habitations ont été élucidées dans le département du Nord sur un total de 5 200 faits. Si les cambriolages restent un traumatisme pour les personnes qui en sont victimes, ces résultats sont encourageants car la hausse observée ces dernières années est enrayée et le nombre de cas élucidés est en hausse (+11 % correspondant à 118 faits).

Alors que la période estivale est propice à ce phénomène, Jean-François Cordet, préfet de région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord, a demandé aux forces de l'ordre de poursuivre leur mobilisation pour prévenir et lutter contre les cambriolages. Il appelle également chacun à la vigilance à l'occasion des départs en vacances. « *La lutte contre les cambriolages peut être encore plus efficace. Aux côtés de l'intervention des policiers et gendarmes, elle nécessite l'implication de tous les citoyens, responsables également de leur sécurité. Cela passe par la sécurisation des habitations, l'attention portée à son environnement proche et le signalement toute présence suspecte* ».

L'« opération tranquillité vacances » a pour objet d'assurer la sécurité des habitations et des commerces en l'absence de leurs occupants. Les forces de l'ordre mettent en place un dispositif, gratuit, fondé sur une présence renforcée sur le terrain et des passages fréquents au domicile des vacanciers. Un formulaire de demande individuelle, accessible sur le site des services de l'Etat dans le Nord, www.nord.gouv.fr, vous permet d'informer les services de votre départ. Cette demande doit être déposée à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de votre lieu de résidence. Plus de 48 500 personnes en ont bénéficié en 2014.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Des gestes simples peuvent permettre de prévenir les cambriolages, comme veiller à la bonne fermeture des portes, fenêtres et volets, vérifier le bon état des serrures et verrous tant pour votre maison que pour les dépendances, garages ou abris de jardin dans lesquels de très nombreux cambriolages ont été commis depuis le début de cette année. Il est conseillé de « faire vivre » votre logement et de demander à un voisin ou un ami d'ouvrir et fermer les volets régulièrement, ou d'allumer quelques lumières. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation et placez vos objets de valeur en lieu sûr. Il est également important de veiller à ce que le courrier soit relevé régulièrement ou si personne ne peut le faire en votre absence, il vous est possible de le faire renvoyer sur votre lieu de villégiature. La prudence est également de mise durant votre séjour. Pensez à bien fermer votre location, caravane ou habitation en cas d'absence, et gardez sur vous moyens de paiements, clés et téléphone portable. Veillez également à ne pas laisser d'objets de valeur en apparence dans votre voiture.

En complément de l'engagement déterminé des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie, le dispositif de participation citoyenne fondé sur le partenariat entre les services de l'Etat, les communes et les habitants, continue de se déployer dans le département : 160 communes sont aujourd'hui couvertes, soit près d'un quart des communes du département. Une trentaine de projets sont en cours. Il permet de lutter plus efficacement contre la délinquance et notamment les cambriolages.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59